



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2026 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mai à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 05 mai 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, GUILLON Cathy, HAY-QUILLET Virginie, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GABORIAU Sébastien, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent et GRAULIER Laurent

Étaient excusés : Messieurs PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir à Monsieur GUILMINEAU Christian) et BARDE Mickaël (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Étaient absents : Madame CHABIRAND Fanny et Monsieur CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Madame REY Pascale

Votants : 13 votants dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Décisions du Maire
4. Projet mairie, validation de la maîtrise d'œuvre
5. Convention machine à pain de Souil
6. Règlement intérieur du Conseil Municipal
7. SYDEV, convention effacement de réseaux
8. Élection CAO, Commission Appel d'Offres
9. Convention RD15 – Aménagement de sécurité
10. Renouvellement de la CCID
11. Demande de subvention exceptionnelle, EHPAD Julie Bœuf
12. Affectation du kiosque en qualité de bâtiment communal pour les célébrations de mariage
13. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
14. Désignation des représentants à la CLECT – Communauté de communes CCVSA
15. Voirie 2026, validation de la maîtrise d'œuvre
16. Questions et informations diverses

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire exprime sa satisfaction concernant le déroulement de la cérémonie du 8 mai. Il remercie les élus pour leur présence et leur investissement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (13 pour) le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Madame REY Pascale, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 30, le quorum étant atteint.

Conseil Municipal du 11 mai 2026

3. Décisions du Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses compétences propres. Il informe l'Assemblée des actions administratives et opérationnelles en cours, rappelle les projets prioritaires de la commune et fait état des démarches réalisées pour assurer le bon fonctionnement du service public. Les décisions présentées sont celles relevant de sa compétence, telles que la signature de contrats ou l'engagement de dépenses courantes. Le Maire répond aux questions des élus et précise les prochaines étapes concernant les dossiers en cours, afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions de la commune.

4. Projet mairie, validation de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de la future mairie de Saint-Pierre-le-Vieux. Il indique que Monsieur le Sous-Préfet de la Vendée préconise un report du projet afin d'augmenter les chances d'obtention d'une subvention en 2027. Toutefois, il précise qu'il est nécessaire de poursuivre les études afin de disposer d'un dossier complet au début de l'année 2027. Monsieur le Maire présente ensuite la proposition d'honoraires transmise par l'entreprise Frénésis. Madame HAY-QUILLET Virginie demande si d'autres devis ont été sollicités et si la commune a envisagé de prendre contact avec un constructeur immobilier. Elle souligne qu'un constructeur pourrait proposer un prix ferme et définitif, contrairement à une mission de maîtrise d'œuvre dont le coût peut évoluer en fonction du chantier. Monsieur le Maire indique que l'offre de Frénésis présente un intérêt particulier en raison d'un taux de rémunération inférieur aux pratiques habituellement constatées, tout en précisant qu'il n'est pas opposé à une nouvelle mise en concurrence. Monsieur GUILMINEAU Christian précise qu'une nouvelle consultation nécessiterait le lancement d'un appel à projet, ce qui entraînerait un allongement des délais. Il présente également le détail des différentes lignes du devis. Concernant l'implantation du projet, Monsieur GUILMINEAU Christian exprime des réserves sur l'emplacement envisagé pour la future mairie. Il estime qu'un bâtiment aussi structurant pour la commune devrait bénéficier d'une implantation plus visible, la mairie constituant une vitrine de la collectivité. À l'issue des échanges, Monsieur le Maire propose de retenir uniquement la mission d'AVP (Avant-Projet) pour un montant de 8 685 € HT et de solliciter un rendez-vous avec l'entreprise Frénésis afin d'étudier d'autres possibilités d'implantation du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), valide la mission d'AVP confiée à l'entreprise Frénésis pour un montant de 8 685 € HT, autorise l'organisation d'un rendez-vous avec l'entreprise et engage une réflexion complémentaire sur le positionnement de l'éventuelle future mairie.

5. Convention machine à pain de Souil

Monsieur le Maire rappelle que la boulangerie M&C de Souil a sollicité l'installation d'un distributeur de baguettes en raison d'une faible fréquentation du commerce durant l'après-midi. Soucieux de maintenir un service de proximité accessible tout au long de la journée, le Conseil Municipal avait précédemment émis un avis favorable à ce projet. Monsieur GUILMINEAU Christian informe l'assemblée que l'entreprise RINEAU TP doit prochainement réaliser la dalle destinée à accueillir l'équipement, bien qu'aucune date d'intervention ne soit encore arrêtée. Monsieur GABORIAU Sébastien indique qu'il prendra contact avec l'entreprise afin de connaître le calendrier prévisionnel des travaux. Madame LEGER Marielle souligne l'importance d'une mise en service avant le début de la période estivale. Lors de l'examen du projet de convention, Monsieur GUIGNARD Florent s'interroge sur l'absence d'une clause de tacite reconduction. Après échanges entre les élus, il est convenu d'intégrer cette disposition dans la convention. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie M&C de Souil pourrait également être intéressée par la reprise de l'exploitation du distributeur de baguettes situé à La Porte de l'Ile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention, sous réserve de l'intégration d'une clause de tacite reconduction.

6. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal. Plusieurs élus échangent sur l'opportunité de prévoir l'obligation, pour chaque conseiller, de siéger dans au moins une commission municipale. À l'issue des débats, il est décidé de modifier la rédaction en précisant que la participation aux commissions communales demeure facultative et laissée au libre choix de chaque conseiller municipal.

Conseil Municipal du 11 mai 2026

Le conseil, à l'unanimité (13 pour), adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

7. SYDEV, convention effacement de réseaux

Monsieur GABORIAU Sébastien présente le projet d'enfouissement des réseaux proposé par le SYDEV. L'organisme propose à la commune de profiter des travaux programmés sur le réseau électrique pour procéder simultanément à l'enfouissement du réseau de télécommunication. Il est précisé que les travaux prévus par le SYDEV seront réalisés indépendamment de la décision du Conseil Municipal concernant les réseaux de télécommunication. Monsieur GABORIAU Sébastien souligne l'intérêt pour la commune de saisir cette opportunité afin de réaliser ces travaux à moindre coût, ces derniers ayant par ailleurs été inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour) autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

8. Élection CAO (Commission Appel d'offres)

Après la désignation de Madame REY Pascale en qualité de secrétaire de séance, le Conseil Municipal désigne Mesdames GUILLON Cathy et CHOYEAU Françoise en qualité d'assesseurs pour le déroulement de l'élection. Monsieur le Maire, en qualité de président de séance, rappelle les dispositions réglementaires relatives à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Le nombre de sièges à pourvoir étant de trois titulaires, un délai de cinq minutes est laissé aux élus souhaitant déposer une liste. À l'issue de ce délai, il est procédé à un vote à bulletin secret. La liste présentée et conduite par Monsieur GABORIAU Sébastien est élue à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour) a élu Messieurs GABORIAU Sébastien, GUILMINEAU Christian et GUIGNARD Florent titulaires et Mesdames CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra et HAY-QUILLET Virginie suppléantes.

9. Convention RD15 – Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé en 2024 un aménagement de sécurité dans la Grand-Rue de La Porte de l'Île. Comme pour chaque opération de ce type, une convention doit être conclue avec le Département de la Vendée afin de définir les conditions d'entretien de la voirie et des aménagements réalisés, pour toute la durée de vie de l'ouvrage. Monsieur GUIGNARD Florent sollicite des précisions concernant l'entretien des tampons présents sur la chaussée. Monsieur GABORIAU Sébastien indique que les responsabilités d'entretien varient selon la nature des équipements. Il précise que les tampons liés aux eaux pluviales restent à la charge de la commune, tandis que ceux relatifs aux eaux usées relèvent désormais de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Vendée.

10. Renouvellement de la commission CCID

Monsieur le Maire présente la liste de 24 noms retenus pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Monsieur GABORIAU Sébastien évoque la possibilité de faire évoluer la méthode de désignation lors du prochain renouvellement, en s'inspirant notamment du mode de sélection utilisé pour le choix des jurés d'assises, qu'il estime être une piste intéressante à étudier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), valide la liste et la soumet à la DGFIP.

11. Demande de subvention exceptionnelle, EHPAD Julie Bœuf

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'EHPAD Julie Bœuf. Il précise que le projet présenté n'est pas certain d'aboutir, celui-ci étant conditionné à l'obtention de financements complémentaires. Monsieur GABORIAU Sébastien estime regrettable que le projet ne bénéficie qu'à un nombre restreint de personnes. Il est indiqué que l'EHPAD a inscrit une participation communale de 250 € à son budget, en précisant que cinq communes sont sollicitées. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 50 €, correspondant à la part demandée à chaque commune, sous réserve de la réalisation effective du projet.

Le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour – 4 contre), accepte de verser une subvention de 50€ à l'EHPAD Julie Bœuf.

Monsieur GABORIAU Sébastien propose au Conseil Municipal de réfléchir à une alternative à la subvention, à l'avenir, consistant à organiser ou financer un spectacle ou une activité bénéficiant à un plus grand nombre de résidents.

Monsieur le Maire demande à Madame LEGER Marielle de prendre note de cette proposition afin qu'elle puisse être étudiée avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

12. Affectation du kiosque en qualité de bâtiment communal pour les célébrations de mariage

Monsieur le Maire propose d'affecter le kiosque en qualité de bâtiment communal afin d'y autoriser la célébration de mariages. Il rappelle que la commune a reçu, à plusieurs reprises ces dernières années, des demandes en ce sens, sans pouvoir y répondre favorablement. Monsieur HENRIET Christian indique qu'une demande avait été formulée en 2024 auprès de Madame la Procureure de la République afin d'étudier cette possibilité. Après un délai d'environ un an, une réponse défavorable a été apportée, le kiosque n'étant pas reconnu comme bâtiment communal à ce jour. Monsieur le Maire rappelle les dispositions légales permettant d'affecter tout bâtiment communal à la célébration des mariages. Madame RAVARD Alexandra s'interroge sur la possibilité de prévoir un aménagement piétonnier, l'accès au kiosque étant actuellement enherbé et pouvant devenir difficile en cas d'intempéries. Il est précisé que cette question pourra être étudiée dans le cadre d'un projet futur de réaménagement du parking de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), affecte le kiosque en qualité de bâtiment communal afin de pouvoir y accueillir les célébrations de mariage.

13. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire présente le nouveau dispositif relatif à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Monsieur GABORIAU Sébastien sollicite des précisions concernant le nombre de logements vacants recensés sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux. Après vérification, il est indiqué que ce nombre s'élève à environ 53 logements. Il est convenu qu'un état des lieux plus précis des logements vacants sera réalisé avant toute décision du Conseil Municipal sur l'éventuelle mise en œuvre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), ajourne ce point.

14. Désignation des représentants à la CLECT – Communauté de communes CCVSA

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA) demande à chaque Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Monsieur HENRIET Christian se porte volontaire pour assurer la représentation de la commune en qualité de titulaire. Monsieur GABORIAU Sébastien se propose pour assurer la suppléance en cas d'absence du titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), désigne Monsieur HENRIET Christien (titulaire) et Monsieur GABORIAU Sébastien (suppléant) représentants de la commune au sein de la CLECT.

15. Voirie 2026, validation de la maîtrise d'œuvre

Monsieur GABORIAU Sébastien présente la proposition d'honoraires transmise par Monsieur GIRAUD Paul, maître d'œuvre de la commune, dans le cadre du programme voirie 2026. Il rappelle que la procédure d'appel d'offres est en cours et que l'ouverture des plis est prévue le 29 mai 2026. Dans ce contexte, il propose d'accepter la proposition d'honoraires du maître d'œuvre afin d'assurer le suivi technique du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 pour), accepte la proposition de Monsieur GIRAUD Paul.

16. Questions et informations diverses **Élections sénatoriales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des élections sénatoriales de 2026, le Conseil Municipal devra obligatoirement se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation de ses délégués et suppléants. Les élus présents fixent l'heure de cette réunion à 13 h 00.

Temps fort de l'UDCCAS

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de l'UDCCAS proposant plusieurs moments de rencontre. Si des personnes sont intéressées parmi les membres du Conseil Municipal, l'inscription à ces journées peut se faire en mairie.

SDIS, recherche d'un site de manœuvre

Monsieur le Maire lit la demande du SDIS concernant la recherche d'un site afin d'effectuer des manœuvres dans un bâtiment. Après recherches, aucun bâtiment sur la commune ne répond aux exigences de l'organisme. Une réponse sera donnée dans les prochains jours.

Demande exceptionnelle de prise en charge d'un plein de carburant mensuel

Monsieur le Maire fait état de la réception en mairie d'une demande exceptionnelle de prise en charge d'un plein de carburant mensuel par deux agents de la commune. Une proposition de covoiturage entre les deux agents a été proposée mais refusée par l'un d'entre eux. Monsieur GUIGNARD Florent a effectué un rapide calcul afin d'estimer si le coût actuel du carburant justifie une telle demande. De plus, si cet avantage est accordé aux deux agents, il devra l'être pour tous les agents de la commune. Monsieur le Maire apportera la réponse négative aux agents.

Demande d'emplacements de food-truck

Monsieur le Maire rappelle la demande d'emplacement d'un food-truck à pizza le jeudi soir sur la commune. Le Conseil Municipal avait demandé que le boulanger de la commune soit consulté avant de répondre. Le commerce ne s'opposant pas à l'installation du food-truck, Monsieur le Maire propose d'accorder un emplacement place des combattants au food-truck. Une convention sera rédigée, le tarif de 10€ par mois est évoqué afin de couvrir les frais d'électricité. Aucune tacite reconduction ne sera mentionnée sur la convention.

Bilan bâtiments et projets

Monsieur GUILMINEAU Christian prend la parole afin de réaliser un bilan des différentes réunions concernant les bâtiments communaux et leurs projets depuis le début de la mandature. Quelques petits travaux seront à réaliser durant l'été par les agents de la commune. Une solution concernant le bac à sable de l'école posant des problèmes dus à sa taille devra être envisagée. Une suppression de celui-ci serait une option plausible. Monsieur GUILMINEAU Christian souhaite redemander des devis concernant l'enduit de l'école. Ce projet avait été lancé par l'ancien adjoint aux bâtiments mais n'avait pas pu aboutir. La date de la prochaine commission bâtiments a également été fixée.

Bilan des commissions Voirie et Animations

Monsieur GABORIAU Sébastien lit le compte-rendu de la commission Voirie. Madame HAI-QUILLET Virginie demande s'il serait possible pour la commune d'installer un panneau mentionnant un risque de glissade et de sentier inondé afin de protéger la commune en cas d'incident sur le sentier pédestre. Monsieur GABORIAU Sébastien, sortant d'une réunion SIVOM, fait un rapide compte-rendu de celle-ci. Pour terminer, il lit le courrier d'administrés qui demandent un accord pour installer un miroir. Si un accord est possible avec le voisin, les élus présents ne peuvent s'opposer à l'installation du miroir. En revanche, si les administrés souhaitent installer le miroir sur le candélabre, il convient de prendre contact avec le SYDEV.

Madame LEGER Marielle prend la parole et lit à son tour le compte-rendu de la commission Animation. Elle présente les dates des différentes animations communales pour 2026, la date du repas des aînés est à confirmer. Plusieurs autres points ont été évoqués, comme notamment, le souhait de nommer différents lieux de la commune en référence à des personnalités ou des moments de l'histoire de Saint-Pierre-le-Vieux.

Flash info, mai 2026

Monsieur le Maire annonce la parution d'un numéro du flash info pour la fin du mois de mai 2026.

Proposition de prestation sécurité

Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition concernant une prestation sécurité sur la commune à titre gracieux. Une réponse positive sera transmise.

Diverses invitations

Monsieur le Maire fait état de plusieurs invitations concernant les élus de la commune. Ils peuvent se rapprocher du secrétariat pour s'inscrire aux différents événements.

Demande de l'association « Les Amis de l'Abbaye »

Monsieur le Maire lit la demande de l'association « Les Amis de l'Abbaye » concernant une demande de location de salle. Monsieur HENRIET Christian souhaite leur proposer la location de la salle des fêtes au tarif d'une association communale, l'association étant en partie composée de membre de notre commune. Cet avis est partagé par l'ensemble des membres présents.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire annonce que l'appel à projet concernant le FIPD a été réceptionné en mairie et le projet de vidéoprotection de la commune correspond aux cibles principales de cet appel à projet. En conséquence, un dossier de demande de subventions sera déposé pour la mise en fonctionnement de 5 caméras. Monsieur GUILMINEAU Christian rappelle qu'en cas de sinistres, il convient de prévenir la gendarmerie rapidement. À la vue des événements récents s'étant produits dans notre commune, Monsieur le Maire exprime son impatience à ce que les 5 caméras soient fonctionnelles dès que possible.

Port de La Porte de l'Île

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GABORIAU Sébastien prendra contact afin de savoir si l'inauguration prévue de la turbine de La Porte de l'Île sera publique. (NDLR : Dans un premier temps, elle ne concerne que les autorités).

Fin de Séance à 22 h 30

2026_05_11_01	Projet mairie, validation de la maîtrise d'œuvre
2026_05_11_02	Convention machine à pain de Souil
2026_05_11_03	Règlement intérieur du Conseil Municipal
2026_05_11_04	SYDEV, convention effacement de réseaux
2026_05_11_05	Élection CAO (Commission Appel d'Offres)
2026_05_11_06	Convention RD15 - aménagement de sécurité
2026_05_11_07	Renouvellement de la commission CCID
2026_05_11_08	Demande de subvention exceptionnelle, EHPAD Julie Bœuf
2026_05_11_09	Affectation du kiosque en qualité de bâtiment communal pour les célébrations de mariage
2026_05_11_10	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
2026_05_11_11	Désignation des représentant à la CLECT – Communauté de communes CCVSA
2026_05_11_12	Voirie 2026, validation de la maîtrise d'œuvre

Le Secrétaire de séance,
REY Pascale



Le Maire,
Christian HENRIET

